

Informations de base	
<p><b>2022/0269(COD)</b></p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement</p>	Procédure terminée
<p>Interdiction sur le marché de l'Union des produits issus du travail forcé</p> <p><b>Subject</b></p> <p>1.10 Droits fondamentaux dans l'Union, Charte 3.45.01 Droit des sociétés 4.10.03 Protection de l'enfance, droits des enfants 4.15.12 Protection et droits des travailleurs, droit du travail 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde 6.20.02 Contrôle des exportations/importations, défense commerciale, obstacles au commerce</p> <p><b>Priorités législatives</b></p> <p><a href="#">Déclaration commune 2023-24</a></p>	

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2022/0269(COD)
<b>Type de procédure</b>	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
<b>Sous-type de procédure</b>	Législation
<b>Instrument législatif</b>	Règlement
<b>Base juridique</b>	Règlement du Parlement EP 59 Règlement du Parlement EP 57_o Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114 Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 207
<b>Consultation obligatoire d'autres institutions</b>	<a href="#">Comité économique et social européen</a>
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée
<b>Dossier de la commission</b>	CJ33/9/11493